

## REFUS DE L'EMPLOYEUR D'ENGAGER DE NOUVELLES PROFESSEURES ET DE NOUVEAUX PROFESSEURS

**D**ans le cadre du renouvellement de notre convention collective, le SPUL demande à l'Employeur d'augmenter le plancher d'emploi, soit le nombre minimal de postes de professeure et professeur. Ce nombre est présentement de 1 190. Ces 1 190 professeures et professeurs, en plus de se livrer à d'importantes activités de recherche, doivent assurer le maintien et la bonne marche de plus de 385 programmes d'études que fréquentent plus de 38 000 étudiantes et étudiants. C'est là mission impossible, et ce, malgré le recours à un nombre croissant de chargées et chargés de cours, de chargées et chargés d'enseignement et autres catégories d'enseignantes et enseignants. Depuis plusieurs années, le SPUL insiste, dans ses négociations avec l'Employeur, sur la nécessité d'augmenter le plancher d'emploi afin d'assurer aux étudiantes et étudiants une formation de qualité et de maintenir notre université, au chapitre de l'enseignement et de la recherche, parmi les grandes universités canadiennes.

### POSITION DE L'EMPLOYEUR

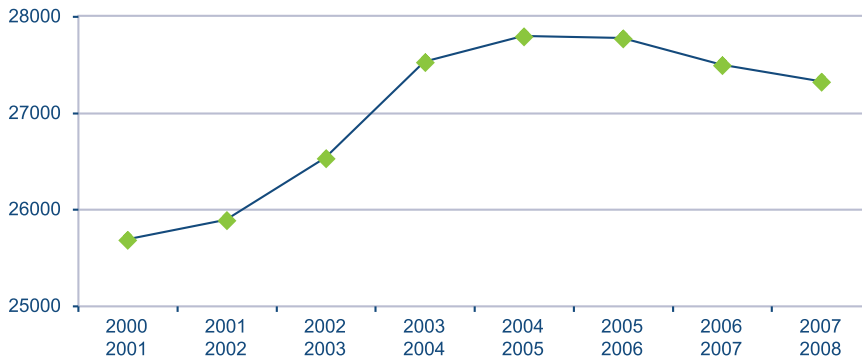
L'Employeur s'est toujours montré réticent à augmenter le plancher d'emploi. Dans le cadre de la présente négociation, les représentants patronaux à la table de négociation refusent de nouveau la demande du SPUL, prétextant que l'Université est affligée d'une baisse chronique de « clientèle étudiante », et taxent les demandes du SPUL, en ce domaine, d'irréalistes. Selon l'Employeur, la baisse de « clientèle étudiante » que l'Université Laval subit depuis les trois dernières années se traduit par une baisse de revenus importants pour l'Université, ce qui empêche l'engagement d'un nombre accru de professeures et professeurs. En conséquence, toujours selon l'Employeur, le plancher d'emploi doit être revu à la baisse.

**L'Employeur  
s'est toujours  
montré réticent  
à augmenter  
le plancher  
d'emploi.**

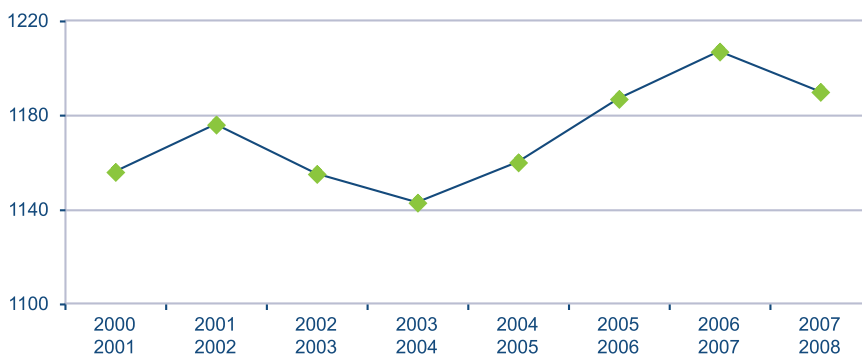
## PLANCHER D'EMPLOI VS EFFECTIFS ÉTUDIANTS: RECTIFICATION

Le nombre de 38 000 étudiantes et étudiants mentionné au début de ce *SPULTIN* indique le nombre de personnes qui suivent des cours à l'Université Laval, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Il ne peut donc être utilisé pour suivre l'évolution de la population étudiante au cours des ans. L'Université utilise plutôt les *Effectifs Étudiants en Équivalence au Temps Plein* (EEETP) comme définis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS): « L'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) correspond à la charge normale d'études, mesurée en unités de cours, d'une personne fréquentant une université à temps plein au cours d'une année universitaire<sup>1</sup> ». À l'Université Laval, un EEETP, au premier cycle, est le résultat d'un nombre de crédits-étudiants divisé par 30. Aux cycles supérieurs, le dénombrement des EEETP se calcule en imputant 11,25 crédits aux quatre premières sessions d'inscription à un programme de maîtrise ou aux huit premières sessions d'inscription à un programme de doctorat. La figure A illustre l'évolution de l'effectif étudiant en EEETP à l'Université Laval au cours des huit dernières années.

Évolution des EEETP à l'Université Laval - figure A



Évolution du plancher d'emploi - figure B



Entre l'année académique 2000-2001 et celle de 2004-2005, les EEETP ont augmenté de façon marquée, puis se sont stabilisés pour finalement décroître légèrement au cours des deux dernières années.

Selon la logique de l'Employeur, la modulation du plancher d'emploi au cours de ces mêmes années aurait dû être en harmonie avec la variation des EEETP. La figure B montre l'évolution du plancher d'emploi au cours de la même période

Comme on peut le constater, le plancher d'emploi a diminué au cours de la période allant de 2002 à 2004, période au cours de laquelle l'effectif étudiant était pourtant en croissance, ce qui a fait grimper le ratio [EEETP/plancher d'emploi] de 22 à 24. Cela correspondait à la période des coupures budgétaires, celle au cours de laquelle le gouvernement provincial a sabré dans les budgets de l'éducation. Le SPUL avait alors accepté, à la demande de l'Employeur, de diminuer le corps professoral pour éviter de creuser démesurément le déficit de l'Université. Après 2004, à la suite de la négociation de la convention collective 2004-2007, le plancher d'emploi s'est remis à croître jusqu'en 2006-2007, ce qui a permis de ramener le ratio [EEETP/plancher d'emploi] à 22,8. Il s'agissait là d'un gain syndical important. L'an passé, lors de la négociation de

la prolongation de notre convention collective, l'Employeur a de nouveau demandé au SPUL de diminuer le plancher d'emploi, le faisant passer de 1 207 à 1 190. L'Employeur a justifié cette demande par le fait que le nombre d'inscriptions à l'Université Laval était en sérieux déclin. Le SPUL a accepté de diminuer le plancher d'emploi. Cependant, le scénario catastrophe ne s'est pas produit, le nombre d'EEETP pour l'année 2007-2008 n'ayant été que de 0,6 % inférieur à celui de 2006-2007. Résultat net de l'opération: le ratio [EEETP /plancher d'emploi] est reparti vers le haut, atteignant 22,95. Pour la prochaine année, l'Employeur demande encore une baisse du plancher d'emploi. Pourtant, les chiffres du registraire suggèrent une stabilisation de la population étudiante à l'Université Laval.

1. Tiré du document du MELS intitulé: *Méthode de dénombrement de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein, aux fins de financement, à partir du système Gestion des données sur l'effectif universitaire.*

## EEETP ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : VONT-ILS TOUJOURS DE PAIR ?

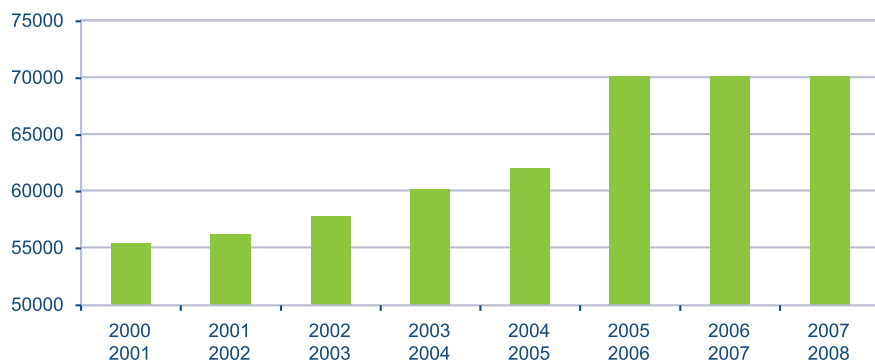
Selon l'administration de l'Université, une baisse de l'effectif étudiant entraîne une baisse de la subvention du MELS, donc moins d'argent pour engager. Voilà l'argument massue que l'Employeur nous sert à répétition. Mais qu'en est-il dans les faits ? Il est vrai que la subvention de fonctionnement octroyée par le MELS est en grande partie liée à l'EEETP. Cependant, comme le coût pour former une étudiante ou un étudiant varie selon les disciplines, le MELS utilise comme unité de financement non pas l'EEETP, mais l'EEETP pondéré. La pondération se fait selon un facteur qui varie de 1 à 10,69 en fonction des cycles d'études et des familles de programmes d'études. Pour 2007-2008, la valeur unitaire de l'EEETP pondéré était de

3 226,55 \$<sup>2</sup>. La figure C illustre la variation des EEETP pondérés, donc financés, à l'Université Laval au cours des huit dernières années.

Comme on peut le constater, contrairement aux EEETP compilés par le registraire de l'Université, le nombre d'EEETP pondérés n'a pas diminué au cours des dernières années. Donc, pas de diminution de la subvention de fonctionnement. Qui plus est, le gouvernement du Québec a injecté des sommes additionnelles dans l'éducation au cours des dernières années, ce qui a permis d'augmenter les subventions aux universités. La figure D illustre la variation de la subvention de fonctionnement de l'Université Laval au cours des huit dernières années.

2. Tiré du document du MELS intitulé : *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2007-2008*.

Effectif étudiant financé par le MELS - figure C



Évolution de la subvention de fonctionnement du MELS (en Millions de \$)



Le plancher d'emploi actuel est de 1 190. C'est 17 professeurs et professeurs de moins que l'an dernier. Pour l'Employeur, 1 190 est encore un nombre trop élevé.

La subvention  
de fonction-  
nement de  
l'Université  
continue  
d'augmenter.

## CONCLUSION

Les chiffres ne mentent pas. La subvention de fonctionnement de l'Université est toujours en croissance. Quid de l'année 2008-2009? L'Université Laval devrait recevoir plusieurs millions supplémentaires venant du réinvestissement en éducation du gouvernement fédéral (environ 12 millions) et d'autres millions venant d'un réinvestissement récurrent du gouvernement provincial.

Or, l'Employeur refuse obstinément d'augmenter le plancher d'emploi. De toute évidence, l'embauche de professeures et professeurs ne fait pas partie des priorités de l'Employeur.

Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Le **SPULTIN** est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

John G. Kingma, PRÉSIDENT  
Marcel R. Boulay, TRÉSORIER  
Christiane Kègle, VICE-PRÉSIDENTE  
Yves Lacouture, SECRÉTAIRE  
Louise Mathieu, VICE-PRÉSIDENTE  
Christian Vadeboncoeur, VICE-PRÉSIDENT

**Le SPUL**  
**Plus de 30 ans de collégialité,**  
**de solidarité et d'équité**

Pavillon Alphonse-Desjardins  
2325, rue de l'Université, bureau 3339  
Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6  
Téléphone : 656-2955  
Télécopieur : 656-5377  
Courriel : [spul@spul.ulaval.ca](mailto:spul@spul.ulaval.ca)  
Sur la toile : [www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca)

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30